

# 379

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 379 14 octobre 1976  
Treizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley

## Un objectif majeur

« La durée normale du travail ne doit pas dépasser quarante heures par semaine — Disposition transitoire : La nouvelle prescription entrera en vigueur un an après avoir été acceptée par le peuple en votation populaire... » Les multiples controverses tous azimuts que suscite l'initiative lancée par les Organisation progressistes finissent par masquer l'essentiel, qui ne peut être éludé : la diminution du temps de travail est un objectif majeur, fondamental pour tout le mouvement socialiste, porté par des générations de travailleurs luttant pour obtenir davantage d'heures de liberté. Ces heures, jamais le patronat ne les a accordées sans combat. Et cela dès la première loi fédérale sur le travail dans les fabriques, une loi qui date de 1877, et qui arrêta la semaine de 65 heures.

Depuis près d'un siècle, jamais les revendications ouvrières dans ce domaine n'ont frappé le patronat comme des évidences : période de crise, période de stagnation, période de relance, que les affaires périclitent, se tassent ou reprennent, il n'est pas de conjoncture qui impose une diminution des heures de travail !

Se souvient-on par exemple des premières réactions de la Société pour le développement de l'économie suisse après le dépôt de l'initiative du POCH ? « Déjà maintenant, la durée effective du travail dans l'industrie (déduction faite des vacances, des jours fériés, de la maladie, du service militaire, des accidents et autres absences) se situe entre 37 et 38 heures par semaine. Elle se réduirait à 32-33 heures en cas de succès de l'initiative. Pour un pays comme la Suisse, pauvre en matières premières, et dont, par conséquent, la capacité de travail constitue la principale richesse, une telle réduction provoquerait des effets déplorables dans les domaines les plus divers. On est en droit de soupçonner que les promoteurs de l'initiative sont parfaitement conscients de ses ravages puisqu'ils placent eux-mêmes leur action

sous le signe de la lutte des classes et d'une déclaration de guerre contre les rapports établis entre partenaires sociaux ». Depuis lors, de tous côtés à droite, on a brodé sur ces divers thèmes. Le Conseil fédéral lui-même, dans son message (refusant l'initiative) a paru accorder quelque crédit à ces affirmations tendancieuses.

Aujourd'hui, il faut dire clairement que l'état de notre économie, l'amélioration générale de la productivité dans les entreprises helvétiques notamment, récession ou pas, justifie amplement un nouveau pas en avant vers un allègement du fardeau des travailleurs : les quarante heures sont un objectif raisonnable, et qui doit être atteint au plus tôt. C'est le mérite de l'initiative des Organisations progressistes de le rappeler, d'imposer une réflexion générale, de donner à la décision tout son caractère d'urgence souhaitable, de suppléer enfin aux insuffisances de la procédure de négociations conventionnelles en la matière.

Certes, la rédaction de l'article constitutionnel proposée par les POCH n'est pas parfaite, loin de là : on a relevé à juste titre l'absence de garanties quant au maintien du niveau des salaires.

Certes, la mise sur pied des quarante heures pour tous entraînera de sérieux coûts sociaux supplémentaires (dans certains secteurs, et singulièrement ceux qui dépendent de la fonction publique, la permanence nécessaire de divers travaux imposera une augmentation des effectifs).

Certes, les quarante heures acquises, il faudra affronter les problèmes inhérents à la qualité du temps libre (loisirs, formation professionnelle ou autre, vacances, etc.).

Certes, les difficultés d'application ne manqueront pas. Il reste que certaines d'entre elles pourront être aplanies (salaires) par une entente entre les « partenaires sociaux » ; d'autres trouveront leur solution dans une normalisation de la situation actuelle sur le marché de l'emploi (résorption du chômage) ; d'autres enfin ne se résorberont que dans l'organisation à grande échelle des intérêts des travailleurs (loisirs). A suivre.

## Valais: un conseiller d'Etat surchargé

C'est une controverse exemplaire qui oppose depuis des mois en Valais « Die Rote Anneliese », l'organe de presse du mouvement Kritisches Oberwallis (case postale 41, 3904 Naters), au Gouvernement valaisan. L'affaire en question est du reste si claire que tout commentaire ne pourrait que l'obscurcir. Voici donc une chronologie édifiante sur le thème « le pot de fer contre le pot de terre ».

Automne 1975. « Die Rote Annelies » (No 7) pose quelques questions impertinentes sur la situation professionnelle et financière exacte du conseiller d'Etat Antoine Zufferey.

Le pot aux roses : Antoine Zufferey, avant son élection au Conseil d'Etat, était l'heureux directeur d'un bureau d'ingénieurs ; après son accession à la fonction publique, le dit bureau fut transformé en une société anonyme (dans le conseil d'administration duquel siégeait, selon le KO, l'épouse de A. Zufferey). La face était ainsi, à première vue, sauve; et c'était important puisque la Constitution valaisanne prévoit que les conseillers d'Etat ne sauraient faire partie du conseil d'administration de sociétés à buts lucratifs.

### Enjeu : des commandes de l'Etat

Mais « Die Rote Anneliese » croit savoir, de très bonne source, que non seulement l'on peut voir régulièrement A. Z. entrer et sortir de son ancien bureau, mais qu'il discute de mandats avec des clients dudit bureau. Et l'enjeu ne paraît dès lors plus dérisoire si l'on se rappelle que l'Etat passe régulièrement des commandes aux bureaux d'ingénieurs pour des constructions publiques diverses.

D'où les questions suivantes, répercutées au Grand Conseil valaisan par le représentant élu de Kritisches Oberwallis :

— Est-il exact que le conseiller d'Etat Zufferey a transformé, après son élection, son bureau d'ingénieurs à Sierre en une société anonyme ?

— Est-il exact que, ces dernières années, le

conseiller d'Etat Zufferey a donné personnellement des consultations dans ledit bureau d'ingénieurs ?

— Combien de commandes l'Etat a-t-il passé audit bureau ces dernières années ?

### Le pouvoir et l'industrie

Ce n'était pas la première fois que Kritisches Oberwallis mettait l'accent sur les liens entre les pouvoirs publics et l'industrie. Ayant découvert à ce chapitre quelques zones d'ombre peu catholiques dans le ménage de l'Etat, ils menaient leur offensive sur deux fronts principaux.

1. Il est connu que des sièges sont réservés à des représentants de l'Etat dans certains conseils d'administration. A juste titre probablement : les intérêts de la collectivité doivent être défendus. Mais qu'advient-il des indemnités versées aux serviteurs de l'Etat dans ces missions délicates ? Question du KO donc : quels sont les sièges réservés aux conseillers d'Etat et quel usage a-t-on fait jusqu'ici des « jetons de présence » et autres indemnités touchés régulièrement pour ces tâches officielles ?

2. Il est non moins connu que certains hommes d'Etat, à la fin de leur mandat politique, sont immédiatement « récupérés » par l'industrie qui s'attache leurs services — valorisés à n'en pas douter par leur passage aux affaires publiques — sous la forme de places dans les conseils d'administration (voir les personnalités qui comptent parmi les administrateurs de Lonza, par exemple, en Valais), tous postes convenablement rétribués. D'où une proposition du KO : serait-il possible de modifier le règlement de façon à ce que les rentes officielles des conseillers d'Etat qui entrent en conseils d'administration dès la fin de leur mandat, soient diminuées ? Jusqu'ici, malgré des dispositions légales formelles à cet égard, cette motion n'a pas encore pu être développée devant le législatif valaisan...

Mais revenons au cas Zufferey ! Les questions

posées par Kritisches Oberwallis au sujet du conseiller d'Etat n'entament pas la sérénité du Gouvernement valaisan qui répond à l'interpellateur en des termes qu'il vaut la peine de citer : « (...) Il est connu que le conseiller d'Etat Zufferey dirigeait, avant son élection, un important bureau d'ingénieurs à Sierre. Au long des années, ce bureau a acquis une solide expérience et a obtenu de nombreuses commandes de la part des collectivités publiques, commandes qu'il a honorées à la pleine satisfaction des mandants.

» Comme beaucoup d'autres politiciens de ce canton, M. Zufferey était fier de pouvoir présenter comme référence à ses électeurs un indé-niable succès dans sa vie privée.

» Après son élection au gouvernement, le conseiller d'Etat Zufferey s'est totalement retiré de son affaire, pour se consacrer exclusivement à son mandat politique. L'ancien bureau d'ingénieurs A. Zufferey fut dissous, et une société anonyme prit le relais dans les formes légales (publications usuelles dans la feuille officielle). Si vous preniez la peine de lire les registres officiels, vous pourriez apprendre le nom des membres du conseil d'administration et vous pourriez constater que, contrairement à vos insinuations, ni le nom de M. Zufferey, ni celui de son épouse ne sont jamais apparus sur ces listes. Nous aimerions en conséquence vous inviter à vous informer sur les faits en profondeur avant de déposer une question écrite ; vous éviteriez ainsi que des inexactitudes soient répandues dans le public.

### La morale officielle

» En ce qui concerne le nombre des mandats confiés par l'Etat à ce bureau, nous pouvons vous assurer que le conseiller d'Etat Zufferey n'a jamais utilisé sa position pour influencer le gouvernement, pour amener ou retirer des mandats à ce bureau.

» Précisément parce que nous avons le plus profond respect pour votre fonction, nous nous permettons de vous rappeler que si le dépôt d'une petite question doit pouvoir vous aider dans

l'exercice de votre mandat de parlementaire, il ne doit jamais servir d'arme politique partisane » (...).

### Accablant !

Voilà des précisions, qui plus est, assorties d'une péremptoire leçon de morale politique, qui auraient pu clore le débat ! Balayez plutôt devant votre porte, répliquent pourtant les rédacteurs de « Rote Anneliese » qui, dans leurs livraisons de février et de mars de cette année (Nos 9 et 10) publient deux documents accablants.

— Document 1. Un extrait du Registre du commerce et des régimes matrimoniaux prouvant que, deux jours après la publication de la réponse indignée du Gouvernement valaisan, A. Z. était toujours porté officiellement comme membre du conseil d'administration (en compagnie de son frère) de la société immobilière intitulée « Les

Peupliers Sierre SA » (A. Z. tentera de soutenir que sa démission en tant qu'administrateur n'avait, par erreur, pas été publiée...).

— Document 2. Un extrait de la Feuille officielle ainsi libellé : « Bureau d'ingénieurs SA à Sierre. Statuts modifiés le 23 mai 1975. Capital social porté de 50 000 à 250 000 francs par l'émission de 200 actions nominatives de 1000 fr. chacune, libéré à concurrence de 55 % par l'apport d'une créance de Antoine Zufferey à Sierre. Capital social actuel : 250 000 fr., divisé en 250 actions de 1000 fr. chacune, nominatives, libéré de la manière suivante : 50 actions, entièrement et 150 à concurrence de 55 % ».

D'où il ressort nettement que le conseiller d'Etat Zufferey, à l'époque, contrôlait encore, comme actionnaire majoritaire, son « ancien » bureau d'ingénieurs... Le KO n'avait plus qu'à maintenir ses questions et à exiger une réponse précise à

ses « insinuations ». Il apparaît que cette nouvelle interpellation ne trouva pas grâce devant le bureau du Grand Conseil valaisan. La plainte qui s'en suivit, de la part du KO, fut reçue avec un mois de retard. Le Tribunal fédéral, saisi, demanda à connaître d'abord la décision du législatif valaisan (dernière instance cantonale) avant de statuer... Tout se passait comme si l'on comptait sur le temps pour enterrer l'affaire.

### Mieux vaut tard...

Une lueur d'espoir pourtant : en mai 1975, le conseiller d'Etat Zufferey se retirait du conseil d'administration des « Peupliers SA », lui qui affirmait l'avoir fait en 1971...

A défaut de faire toute la lumière sur le passé, l'enquête de « Die Rote Anneliese » aura-t-elle au moins servi d'avertissement pour l'avenir ?

## LE CARNET DE JEAN-LOUIS CORNUZ

### Les méandres de la justice

Affaire Jaccoud. Je confesse ne jamais m'y être beaucoup intéressé, présumant peut-être à la légère qu'il était peu probable qu'un grand avocat genevois, bâtonnier de son ordre, défendu d'une part par l'un des meilleurs avocats genevois, Me Raymond Nicolet, et d'autre part par un des « ténors » du barreau français, Me Floriot, ait pu être victime d'une erreur judiciaire.

Mais voici qu'une série d'articles dans la « Weltwoche » — « Monster oder Märtyrer » de George-W. Herald — vient jeter une lumière troublante sur cette affaire. Je ne vais pas me prononcer sur le fond. Peut-être que ce qu'Herald dit est déjà bien connu et réfuté d'une manière ou une autre. Après lecture de ses trois premiers articles (« Weltwoche » des 23 et 30 septembre et du 6 octobre), j'avoue demeurer perplexe : non pas que l'auteur ne soit pas convaincant, mais plutôt parce qu'il le serait trop ! Pas croyable qu'un

procureur ait pu étayer son accusation d'indices aussi faibles, de preuves aussi chancelantes ; qu'un jury ait pu être persuadé par une argumentation aussi chancelante, par des expertises aussi contradictoires. Il doit donc y avoir eu autre chose !

Mais encore une fois, ce n'est pas le fond qui me retient ici. Supposons que l'accusé ait été bel et bien coupable. Reste que, sorti de prison en 1963, il présente un recours en 1965, de deux cent cinquante pages — et que neuf ans plus tard, 1974, l'autorité judiciaire appelée à se prononcer sur le dit recours ne s'est toujours pas prononcée, qu'elle se réunit, mais ne dit ni oui, ni non (bien au contraire ! comme dirait l'autre), et finit par se désister, le ou les juges se disant atteints par la limite d'âge, trop vieux désormais, etc. !

De tels procédés dilatoires, nous en avons entendu parler, dans nos livres d'histoire, à propos de la monarchie au XVIII<sup>e</sup> siècle... Ce fut, nous disait-on au collège, l'une des causes de la Révolution française... Et nous nous réjouissions de penser que désormais, et surtout chez nous, pa-

reils désordres n'étaient plus possibles ! Que nous avons des juges à Lausanne et à Genève. Que Voltaire, aujourd'hui, n'aurait pas eu à attendre trois ans la révision du procès Calas.

Neuf ans ! Et maintenant onze ans ! On frémit en pensant à ce qui attendrait un accusé qui ne serait pas Me Jaccoud, qui ne serait pas défendu par Me Nicolet, qui n'aurait pas les moyens de recours qui ont été les siens. Autant dire qu'il n'aurait aucune chance de se faire rendre justice.

\* \* \*

A propos : si j'étais vous, je lirais l'admirable livre de Pablo Neruda : « J'avoue que j'ai vécu » (dont je vois avec plaisir qu'il est recommandé par le Parti socialiste et offert à prix réduit). Et je lirais aussi — mais oui ! je ne plaisante pas — « Le plus grand », Mémoires de Mohammed Ali, champion du monde de boxe, qui sur l'objection de conscience par exemple, semble avoir des idées plus claires que beaucoup d'hommes politiques américains, voire même que tel ou tel de nos compatriotes.

J. C.

## Service civil: trahison au cours de la procédure

Le Conseil national vient donc de se mettre d'accord à une très petite majorité (92 voix contre 86 lors du vote déterminant) sur une nouvelle variante d'article constitutionnel sur le service civil: « Celui auquel sa conscience interdit de recourir à toute forme de violence est appelé à faire un service civil de remplacement et équivalent. La loi règle les modalités ». La voie tracée par MM. Dürrenmatt (libéral) et Condrau (démocrate-chrétien), outre qu'elle semble plus satisfaisante que tous les projets imaginés jusqu'ici sur le fond du problème, présente l'avantage incontestable, dans la perspective d'une votation populaire inévitable, de réorienter le débat sur un terrain conforme à la ligne définie par les « initiateurs » (d'ores et déjà satisfaits de cette nouvelle rédaction).

Le changement de cap est d'importance: il permet de gommer « in extremis » une tentative du Conseil fédéral de falsifier ou au moins obscurcir l'enjeu de la consultation provoquée par le dépôt de l'initiative de Münchenstein. Qu'on en juge plutôt à travers les textes!

Le 12 janvier 1972, une initiative était déposée à la Chancellerie fédérale:

« S'appuyant sur l'article 121 de la Constitution fédérale, les citoyens soussignés, ayant le droit de vote, invitent les autorités fédérales, par la voie d'une initiative conçue en termes généraux, à modifier l'article 18 de la Constitution fédérale dans le sens suivant:

» a) En règle générale, l'obligation de service militaire est maintenue.

» b) Un service civil est prévu comme solution de remplacement du service militaire, pour les Suisses qui ne peuvent concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de leur foi ou de leur conscience.

» c) Il sera pourvu à la création d'une Organisation fédérale du service civil. Cette organisation

— ne doit pas incorporer dans l'armée les citoyens astreints au service civil;

— doit les employer judicieusement dans le cadre des buts généraux de la Confédération (art. 2 de

---

*Une des moindres curiosités de ce débat sur le service civil au Conseil national n'aura pas été la prise de position du Parti du travail, rappelant, par la bouche d'Armand Forel, qu'il n'est pas un partisan de l'objection de conscience (n'ayant jamais appelé au refus de servir), mais qu'il est résolument favorable à un statut de l'objecteur, « tout en ne concevant pas que l'objection politique puisse être un motif légal de refus du service militaire ».*

*Jean Vincent avait du reste déclaré au congrès du PdT à Bâle en 1974: « On magnifie l'objection de conscience, on dénonce, l'armée école du crime, formant des tueurs. Or, si nous sommes partisans de l'élaboration d'un statut des objecteurs de conscience, nous n'entendons pas abandonner l'armée. Ce serait la laisser aux Pinochet plutôt qu'aux capitaines portugais ».*

*Et de poursuivre dans la « Voix ouvrière » du 6 juillet dernier: « Il est bien vrai qu'il subsiste en Suisse romande singulièrement, une manière d'antimilitarisme instinctif, assez irraisonnée, héritage peut-être de la Fédération jurassienne anarchiste de Bakounine et de James Guillaume. Il est exact par exemple que Jules Humbert-Droz, dirigeant communiste, puis socialiste, commença sa vie politique par une plaidoirie devant le Tribunal militaire, plaidoirie justifiant l'objection de conscience, Mais cela ne signifie nullement qu'il soit admissible de persister dans cette erreur. » On attend de pied ferme les premiers colonels communistes.*

---

la Constitution fédérale), en tenant compte, autant qu'il est possible de leurs aptitudes;

— ne doit pas exiger, de leur part, des prestations de service inférieures à celles du service militaire. »

Avant même de commencer à récolter les signatures, les promoteurs de l'initiative avaient bien précisé leur but qui était d'ancrer dans la Constitution une dérogation au principe général de l'obligation de servir, fondée sur la manifestation de l'intensité de la conviction du requérant, qu'elle soit de nature morale, religieuse ou politique (indivisibilité de la conscience).

En 1973, le Parlement accepte cette initiative, dite de Münchenstein et charge donc le Conseil fédéral de rédiger un projet d'article constitutionnel correspondant aux termes « généraux » du texte.

Une commission d'experts, présidée par le Bâlois Dürrenmatt (assisté du juge fédéral Castella, du professeur F. Gygi et du conseiller national A. Muheim — expert spécial du DMF, H.-R. Kurz, vice-directeur de l'administration militaire) rend son rapport en septembre de l'année suivante, rapport qui se conclut par une proposition brève et nette, largement inspirée des termes de l'initiative: « Celui qui en conscience ne peut servir dans l'armée accomplit un service civil de remplacement selon les modalités fixées par la loi. » Cette formulation est cependant rejetée par le Conseil fédéral qui, inspiré par les « spécialistes » du Département militaire fédéral (interprétant eux-mêmes une procédure de consultation close en mars 1975), publie alors sa propre mouture, dite la « solution des colonels », si restrictive qu'elle trahit sans autre l'esprit de Münchenstein: « Celui qui, du fait de ses convictions religieuses ou morales, ne peut concilier l'accomplissement du service militaire dans l'armée avec les exigences de sa conscience, est appelé à faire un service civil de remplacement équivalent. La loi en règle les modalités ».

Etrangement — c'est le moins que l'on puisse dire — la commission du National, pourtant liée par le vote de 1973, accepte d'entrer en matière sur ce raccourci trompeur. Etrangement toujours, il se trouve même des parlementaires pour suggérer, lors du débat qui voit triompher la solution Dürrenmatt-Condrau grâce à la gauche unie (ren-

forcée par des voix de toutes tendances) que le Conseil fédéral soumette l'initiative au peuple en lui recommandant de la rejeter : où une mémoire courte se conjugue harmonieusement avec un opportunisme politique digne de meilleures causes ! Reste maintenant le cap du Conseil des Etats.

## La démocratie des urnes

Au soir des élections allemandes, un commentateur de la télévision française se laissait aller à son admiration pour le grand voisin d'outre-Rhin : « Aujourd'hui, la démocratie a marché à fond en Allemagne ». La raison de son enthousiasme : une participation exceptionnellement haute à la consultation populaire, près de 90 % de votants.

A première vue en effet, l'engouement des citoyens allemands laisse rêveur, si l'on se rappelle les scores enregistrés en France ou surtout dans notre pays à l'occasion d'élections comparables. A l'examen, il est légitime de se demander si l'indice de fréquentation est véritablement le révélateur le plus fidèle du bon fonctionnement de la démocratie, voire le signe d'une démocratie en bonne santé.

Certes, la participation des citoyens aux élections est une des conditions de la survie démocratique du système; mais cette condition est-elle suffisante ?

Tous les spécialistes sont d'accord pour dire que si les socialistes avaient été défaits, si la CDU était donc parvenue au pouvoir, la politique allemande n'aurait guère changé. Après les dernières élections suédoises marquées par la chute du gouvernement social-démocrate, un député libéral interviewé a pu soutenir que ni la politique étrangère suédoise, ni la politique sociale ne seront fondamentalement modifiées; et aux dernières nouvelles, on apprend que sur le sujet le plus controversé de la campagne fatale, au moins momentanément à Olof Palme, l'implantation de centrales nucléaires, le nouveau gouvernement de

centre-droite reprend les projets socialistes, ceux-là même qui avaient été vitupérés pendant des mois. Et Ailleurs, en Angleterre par exemple, imagine-t-on que des conservateurs conduiraient les affaires de l'Etat de façon bien différente que les travaillistes ?

On trouve dans ces diagnostics de quoi tempérer l'enthousiasme de ceux, de plus en plus nombreux dans notre pays, qui estiment que la création de deux blocs, en alternance au pouvoir, animerait quelque peu la vie politique, jusqu'à redonner un véritable sens à la démocratie, dénaturée à leur avis par l'esprit de compromis inscrit dans nos institutions.

Non pas pour dire que la Suisse est une démocratie parfaite ! Mais simplement pour souligner que nous n'avons rien à gagner à troquer nos institutions contre ce que Maurice Duverger appelle les monarchies républicaines.

Bref, il est dangereux de tester une démocratie à

## Le luxe démocratique

*Dans son éditorial du 6 octobre dernier, le rédacteur en chef du « Journal de Genève », sous le titre « Les deux rythmes de la démocratie », se livrait à une réflexion sur la démocratie. En voici quelques lignes, parmi les plus significatives :*

*« (...) Ce qu'on néglige en règle générale de remarquer est qu'entre le système politique des temps faciles et le système des temps difficiles, il y a bien plus qu'une différence de fonctionnement : une différence de nature. La démocratie à proprement parler, ce système où le peuple décide de son propre destin, ne fonctionne que quand les temps sont relativement faciles; lorsque les temps sont très durs, la démocratie au sens strict du terme s'évanouit : puisque ce sont les circonstances qui commandent, le peuple ne décide plus de rien, le gouvernement non plus.*

*» De ces constatations simples — et heureusement excessives dans leur schématisme — on peut tirer quelques conclusions.*

la seule aune de la participation populaire aux consultations organisées de temps à autre : si l'instrument donne satisfaction, il n'est pas dit qu'il soit obligatoirement utilisé à des fins correctes (lisez ici démocratiques).

Convaincrait-on, par telle ou telle méthode, un pourcentage estimable de citoyens d'aller donner leur avis quand on le leur demanderait ? La démocratie ne s'en trouverait pas encore régénérée ! Car elle n'est pas seulement un ensemble de procédures (par exemple des élections qui permettent en fin de compte de départager des élites qui décideront ensuite pour la collectivité); elle est aussi et surtout un objectif à garder en point de mire, un régime dans lequel les individus sont appelés à faire valablement des choix, à prendre dans les termes adéquats des options d'ensemble qui permettront de donner à leur vie quotidienne une orientation voulue et mûrement réfléchie. On en est encore loin, en Suisse comme ailleurs.

*» La première est que notre système politique, notre démocratie, a deux natures, a deux faces, l'une heureuse, l'autre sombre. Ni l'une ni l'autre n'est à elle seule la démocratie, laquelle est faite en réalité de la perpétuelle alternance de l'une et de l'autre. C'est pourquoi il est souvent peu lucide de distinguer entre des régimes forts et des régimes faibles, entre des régimes antipopulaires et des régimes populaires : il y a plutôt des régimes de temps difficiles — difficiles pour les gouvernants et les gouvernés — et des régimes de temps aisés. La démocratie au sens classique est étroitement liée à un degré minimum de prospérité (...).*

*La démocratie est morte, vive la démocratie ! La démocratie de luxe des temps d'abondance n'a plus cours, puisque le patronat crie à l'austérité (des autres) à journée faite. Place alors à la démocratie au rabais : le peuple ne décide plus de rien (fatalité de la crise), mais ô miracle les patrons sont toujours en place pour défendre leurs intérêts. CQFD.*

GENÈVE

## Sursis pour l'école d'architecture

Aucun nouvel étudiant ne sera admis cette année, on le sait depuis quelques mois, à l'École d'architecture de Genève. Les candidats, il est vrai, étaient peu nombreux, tant le marché de l'emploi est peu sûr dans le secteur de la construction.

Le problème posé par cette mise en veilleuse dépasse de loin celui de la formation de quelques architectes supplémentaires. Il en va du sort de la seule école d'architecture qui, du fait de son appartenance à une université, dispense un enseignement, pratique une recherche, où la construction est envisagée en priorité sous l'angle de la ville, de l'habitat, et non pas exclusivement sous l'angle purement technique.

Ce style ne s'était pas imposé sans autre ; et depuis quelques années l'école d'architecture vit une histoire mouvementée.

### La réforme de 1968

Depuis 1968, année où le corps enseignant fut renouvelé, s'était engagé un processus de réforme de l'enseignement dont les deux pôles étaient la constitution d'équipes de travail, ainsi qu'un recours systématique aux sciences humaines au long de la formation des étudiants.

Ces équipes regroupèrent, en un premier stade, enseignants et étudiants par année d'étude ; elles couvrirent finalement la totalité du plan d'études. La non-directivité érigée en principe devait permettre à chacun de trouver son autonomie et de faire jouer l'imagination à plein.

Les équipes ainsi constituées intégrèrent, qui un linguistique, qui un juriste, qui un sociologue. On le pressent : une telle démarche ne pouvait se concevoir hors d'une attitude globale, à la fois théorique et critique. Les contraintes que le régime de la propriété privée du sol impose à l'urbanisme et à l'architecture, jusqu'à les juguler

définitivement, ne laisse pas de choix à ceux dont l'organisation de l'espace construit est la profession : ou bien ils renoncent à toute ambition créatrice, ou bien ils s'opposent résolument au système. On imagine aisément le parti choisi par la grande majorité de l'école !

### Une personnalité imaginative et généreuse

Les premières réactions vinrent des milieux dirigeants de la politique et de l'économie, inquiets de la formation critique dispensée par l'école, et de la part congrue réservée aux domaines traditionnels de l'enseignement. A cela s'ajouta le retentissement de certaines prises de position précises publiées sur des problèmes genevois, ainsi que les retombées de critiques peu amènes formulées sans détours à l'endroit de telle ou telle position syndicale. Finalement, l'école trouva dressés contre elle bon nombre de corps constitués. N'était l'appui qu'elle reçut en 1973 de la part du recteur Rouiller — qui a marqué de sa personnalité l'étape la plus imaginative et la plus généreuse de la vie récente de l'université du bout du lac — les partisans de la suppression l'auraient très tôt emporté.

On doit cependant à la vérité de préciser que les adversaires politiques de l'école d'architecture n'auraient jamais eu autant de poids si à l'intérieur même de l'édifice certaines failles n'étaient apparues.

L'importance et la nouveauté de l'entreprise, les oppositions à vrai dire inévitables qu'elle devait susciter, exigeaient une réflexion d'une qualité supérieure à la normale ; dans quelques domaines, malheureusement, l'émergence d'un certain « gauchisme » s'est traduit par une attitude caractérisée par l'impuissance et la complaisance.

### Impuissance et facilités « langagières »

Des exemples ? Les enseignants — dont les recherches demeuraient en général d'un bon niveau — n'exercèrent pas toujours à l'endroit de

leurs étudiants l'activité critique qui est le corollaire indispensable de la non-directivité. La découverte des sciences humaines ne fut pas toujours dominée : pris au piège du langage, étudiants et enseignants aboutirent parfois à la production d'un amalgame ou prédominait un jargon marxiste d'une pauvreté consternante. Lequel jargon fonctionnait manifestement comme un refuge : refusant la situation faite actuellement à l'architecte et à l'urbaniste, éludant d'autre part la mise au point d'un contre-projet global, l'école, trop souvent, en restait au stade de la critique, avec tout ce que cela suppose de facilités « langagières ».

Le dernier projet de réforme des études, celui qui aboutit à la rupture entre les autorités universitaires et l'école, et par conséquent à la suppression temporaire des admissions, prévoyait une ouverture obligatoire de l'enseignement sur les facultés et leurs cours, sur l'École technique supérieure et ses laboratoires. On constituait ainsi un contrepoids positif à la tendance de l'école à se replier sur elle-même, pour autant qu'elle reste maîtresse de l'opération et se révèle capable de contrôler la démarche. L'école elle-même a, semble-t-il, eu peur de ne pas en être capable...

### L'alliance de la spéculation et de la technique

La fermeture n'a pas eu lieu, comme on le craignait, à la fin de l'année académique 1975-1976 — la situation du marché de l'emploi a pesé d'un poids important sur la décision — mais l'école est en sursis. Les deux objectifs qu'elle s'est assignés, le renouvellement des méthodes d'enseignement et l'élaboration d'un projet architectural qui, par sa rigueur et enrichi par l'apport des sciences humaines, puisse remettre en question l'actuel régime fondé sur l'alliance de la spéculation et de la technique, ces deux objectifs sont importants. Si l'école fait la preuve qu'elle est capable de les atteindre, elle recevra les appuis extérieurs nécessaires.

## Euro-conservatisme

La « Gazzetta Ticinese » est le plus ancien quotidien du Tessin. De tendance radicale, il a le plus faible tirage des quotidiens tessinois. Or, en pleine campagne pour le renouvellement du Parlement italien, il a fait paraître un supplément hebdomadaire « Europa Libera » diffusé en Suisse et en Italie. Ton de ce périodique : un anti-communisme marqué. Les élections passées, avec les résultats qu'on connaît, « Europa Libera » annonçait, dans son numéro 5 : « A partir du numéro 6 et pendant les mois d'été « Europa Libera » paraîtra, selon programme, sur huit pages ». Changement de programme au numéro 6 : « Après l'intense activité déployée pendant un mois et demi pour appuyer les forces politiques démocratiques italiennes engagées dans la dure campagne électorale, et contrairement à ce qui a été déjà annoncé, « Europa Libera » prend des vacances afin d'accorder un repos mérité à la rédaction et aux typographes. Nous donnons rendez-vous en septembre aux lecteurs qui nous ont soutenus par leur sympathie. »

Septembre a passé et nous n'avons pas retrouvé « Europa Libera » dans les kiosques. Le journal était-il devenu inutile pour ses bailleurs de fonds ? A relever dans le numéro 6 un long article en français de Monsieur Olivier Giscard-d'Estaing sur « les nouveaux pouvoirs économiques ». Un article publié avec l'autorisation de l'Association française de management.

L'euro-conservatisme existe, on peut le rencontrer ...

— Dans « Wirtschafts - Revue » (septembre), Carl-M. Holliger intitule son éditorial : « Le monument Roche s'effrite : même les géants ne peuvent pas s'acheter une réputation ». Il rappelle que la réputation de Roche avait été construite pierre par pierre et tout a commencé à s'effriter en quelques mois : querelle avec le Service de santé britannique à cause de prix jugés

trop élevés, difficultés avec la Commission européenne, le mystérieux cas Adam et enfin Seveso. « Et la morale de l'histoire ? Les multinationales suisses devraient être plus conscientes de leur responsabilités envers le pays qui assure la sécurité à leurs milliards et les laisse devenir puissantes. Roche n'est pas seulement Sacher — mais aussi un bon morceau de la Suisse (Roche ist nämlich nicht nur Sacher — sondern auch ein schönes Stück Schweiz. »

— Dans son bulletin « Persönlich », Walter-P. Wyss intitule un article « Seveso ou le mépris des relations publiques ». « Werbung|Publicité » (septembre) a reproduit cet article en français et en allemand.

— Les postes de radio clandestins de Genève et de Zurich ont incité des Zurichois à créer une « Radio - Genossenschaft Zurich » (Coopérative radio de Zurich). Ils vont vendre des parts sociales de cinq francs et demander une concession. C'est ce qu'annonce « Leserzeitung » (40). Il s'agirait d'un émetteur de gauche.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », deux approches fort différentes du fascisme : la première due à la plume de Jean Améry, l'analyse historique et économique du

phénomène; la deuxième, à travers une interview de l'Italienne marxiste bien connue Maria-Antonietta Macciocchi (rflète de son cours sur le sujet à l'Université de Vincennes à Paris), le récit d'une expérience ineffaçable. Mis à part cette remarquable et très actuelle somme, lire une enquête détaillée sur les conditions climatiques de la ville de Zurich, conditions notablement influencées par la pollution atmosphérique (gaz divers) ainsi que le démontrent diverses statistiques.

— La « National Zeitung » donne la parole, dans son supplément politique et culturel, à l'écrivain Niklaus Meienberg qui vient d'être exclu de la rédaction du magazine du « Tages Anzeiger » par l'éditeur du grand quotidien zurichois. Pour sa « rentrée » journalistique, Meienberg (« Reportagen aus der Schweiz », « Das Schmettern des gallischen Hahns », co-auteur du film « Die Erschiessung des Landesverrätters Ernst S. ») se livre, avec sa verve habituelle, à un vigoureux plaidoyer pour la liberté d'expression. Dans le même numéro de la NZ, un essai sur la position de la gauche helvétique après le « non » populaire à l'article constitutionnel sur la radio et la télévision.

## DP, tous comptes faits

Chaque année, à peu près à la même époque, « Domaine Public » est à vendre.

Voilà qui nous rassure, diront ceux qui achètent à longueur de mois des colonnes dans les quotidiens de Suisse romande pour vilipender ceux qui ne pensent pas comme eux, la gauche et « Domaine Public » en première ligne.

Précisons donc ! « Domaine Public » est bien à vendre, mais il garde un atout dans sa manche : ne peuvent l'acheter que ceux qui, en s'abonnant veulent s'offrir le viatique régulier d'une presse de gauche et libre, libre de toutes pressions commerciales (pas de publicité), libre

de toutes pressions partisans (pas de subventions, de quelque nature qu'elles soient).

Tous comptes faits pour l'année prochaine — à l'évidence, malgré les efforts constants de l'équipe de DP et des lecteurs-propagandistes, nos dépenses augmenteront plus rapidement que nos « recettes » — voici donc notre prix : 48 francs pour un abonnement d'une année. Quarante-huit francs, c'est le juste prix de DP eu égard au cercle relativement limité de ses fidèles, c'est le juste prix de DP par rapport à ce qu'il coûte semaine après semaine.

« Domaine Public » est à vendre : que ses amis l'achètent et le fassent vivre en toute liberté !

## Super-Phœnix : avertissement à Paris

Super-Phœnix (surgénérateur français, prévu à 72 km. de Genève ; cf. notamment, DP 372) : le débat s'amplifie. Au début, ce furent les grandes manifestations non-violentes, avec les réactions gouvernementales et policières que l'on sait ; puis les opposants décidèrent de poursuivre leur action au sein de petits groupes locaux (aujourd'hui, les comités « Malville » se multiplient et leur nombre dépasse la quinzaine — des nouvelles détaillées de cette résistance dans « Super-Pholix », c/o Georges David, Le Poulet, 01680 Lhuis) ; ces dernières semaines, il semble que le mouvement de contestation ait trouvé quelque écho dans le monde politique de la région. Un pas vers une remise en question globale du projet, un pas « moral » qui ne doit pas être surestimé, eu égard à la centralisation extrême des décisions outre-

Jura en matière de politique énergétique, un pas qui mérite pourtant d'être souligné par quelques développements.

### Trois préalables

Les 23 et 24 septembre dernier donc, le Conseil général de l'Isère réuni à Grenoble, par le vote de sa majorité socialiste (19 voix contre 15 et 10 abstentions communistes), demandait au Gouvernement français de surseoir à la construction de Super-Phœnix, tant que trois préalables ne seraient pas respectés :

- l'ouverture d'un grand débat national sur la politique énergétique française (avec vote d'une « loi-cadre » par le Parlement) ;
- la création d'une Agence nationale de sécurité ;
- la nationalisation de l'industrie électro-nucléaire (prévue par le « programme commun »), ou du moins la prise de participation majoritaire de l'Etat dans ces entreprises<sup>1</sup>.

Une fois de plus, le débat (public et fouillé, 36 heures d'exposés scientifiques et politiques) mettaient en lumière le transfert progressif à l'industrie privée de toute la technologie nucléaire, transfert consenti par les autorités françaises, avec tout ce que cela suppose d'aléatoire au chapitre de la sécurité et de la définition des objectifs réels du développement de la branche (sur-enchère commerciale).

### Un écho en Suisse ?

L'« avertissement » du Conseil général de l'Isère doit aussi être entendu en Suisse : les pouvoirs publics ne sont-ils pas fondés à demander des comptes précis à leurs homologues français sur les dangers que fait courir à la zone frontalière l'implantation de Super-Phœnix, qui plus est, laissée entre les mains des marchands d'énergie ?

<sup>1</sup> « L'Unité » No 219 (1 au 7 octobre).

## Du béton sur l'avenir

Les Genevois souffrent d'une indigestion de béton. Plus question de leur en proposer à doses massives : autoroutes, extension de l'aéroport, pour ne citer que ces exemples, sont rejetées avec un haut-le-corps.

Voilà pour le diagnostic superficiel, à hauteur de consultations démocratiques et autres votations. La réalité est beaucoup moins nette : en fait, sans qu'ils s'en rendent compte, les Genevois absorbent autant de béton qu'avant, mais à doses homéopatiques...

### La relance a bon dos

Sous le couvert de la relance, le libéral Vernet multiplie les projets de modeste envergure, voies de contournement (Villette, Collonge-Bellerive, Puplinge), élargissement des voies traversant des localités (Vésénaz, Versoix, route d'accès à Onex).

De son côté, le radical Schmitt, à l'encontre de toutes les règles budgétaires, fait en sorte que l'agrandissement de l'aéroport échappe au contrôle populaire. Le système ? La Swissair construit... et M. Schmitt rembourse par acomptes à travers le budget ordinaire, via le poste « Fonds d'adaptation et de renouvellement ». Il suffisait d'y penser !

Ce gouvernement sans imagination vient de faire accepter à un Grand Conseil à son image la semi-autoroute de contournement de Carouge qui enterre définitivement le projet de liaison ferroviaire entre les deux lignes qui parcourent le territoire du canton et aurait permis une desserte sérieuse de la région d'Annemasse (on doit à la vérité de dire que, pour une fois, socialistes et communistes avaient là manifesté leurs réserves, voire leur opposition).

Bref, la relance permet l'accélération d'une politique à courte vue qui aboutit inexorablement à ces impasses où l'on doit choisir entre la pré-

servation de l'emploi et la qualité de la vie. Parmi les projets du Gouvernement genevois, aucun ne parie sur les moyens de transport de demain : non seulement les liaisons ferroviaires indispensables sont abandonnées, mais stagne l'essor des transports en commun urbains, malgré le retard énorme que leur développement accuse par rapport aux autres villes suisses.

### Pas de projets d'envergure

Dans le bâtiment, aucun projet d'envergure générateur d'emplois, comme la rénovation systématique de l'habitat ancien et l'isolation phonique ! Aucun projet non plus qui tendrait à l'amélioration systématique de l'isolation thermique (diminution du volume de nos importations de pétrole à la clef).

On se contente de multiplier ces tranchées au fond desquelles des masses d'automobilistes sont censés compenser leur absence de pouvoir, d'autonomie, par des débauches de vitesse.